DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

DETARTRANT POUDRE
Code : 130161A UFI: TC3T-PH4Y-FU7J-MW3H

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [ ] consommation

Détartrant acide en poudre pour lave-vaisselle.

Secteurs d´utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

GEH
Parc d'Activités des Cortots, 12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lés-Dijon FRANCIA
Téléphone: +33 (0) 810026826 - www.geh.fr

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 (0) 810026826 8:00-13:00 / 15:00-18:00 h

Téléphone d´urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

ORFILA

- Centres de toxicologie FRANCE:

· PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848
· NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050
· LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
· STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737
· BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080
· LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911
· TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447
· ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d´Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121
· MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525
· BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l´absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d´interpolation ou d´extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP):

ATTENTION:Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine:	Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Irrit. 2:H319 c)	Cat.2 Cat.2	Peau Yeux	Peau Yeux	Irritation Irritation
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement ATTENTION en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

- Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence:

P337+P313 Si l´irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353-P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l"eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l"eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P273-P501	Éviter le rejet dans l´environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- Indications additionelles:

- Substances qui contribuent à la classification:

Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l´etiquette.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes pour l´environnement:

Non applicable (mélange inorganique).

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d"évaluation.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

30 < C < 40 %	Acide sulfamique CAS: 5329-14-6, EC: 226-218-8, REACH: 01-2119488633-28 CLP: Attention: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Aquatic Chronic 3:H412	CLP00

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 27/06/2024.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d´utilisation.	Ce produit n´est pas volatile.Étant donné qu´il s´agit d´un solide, le risque est plutôt bas.S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%.Puis laver à nouveau la zone avec de l´eau savonneuse.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue.Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Dû à son charactère acide, les effets peuvent se réduire au maximum en donant à boire de l´eau abondante, à laquelle on a ajouté du lait de magnésie. Ne pas tenter de faire vomir.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles.Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d´estomac après avoir fait une addition de dimethicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications:

Il n´est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d´incendie dans l´alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d´où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Balayer le produit déversé. Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Finalement, laver l´aire avec de l´eau abondante. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Le produit n´est pas susceptible de s´enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l´oxygène de l´air ambiant en quoi Il se trouve, de sorte qu´il n´est pas inclus dans le champ d´application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Éviter tout déversement à l´environnement.Prêter une attention spéciale à l´eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D´après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois.

- Températures:

min:5 ºC, max:40 ºC (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de agents oxydants, alcalis.

- Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D"EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

Non établi

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Acide sulfamique	- (a) - (c)	s/r (a) 10 (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Acide sulfamique	- (a) - (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Acide sulfamique	0.048	0.0048	0.48
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L´EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Acide sulfamique	2	0.173	0.0173
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Acide sulfamique	-	0.00638	n/b

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à un nettoyage adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.

- Protection respiratoire:

Éviter l´inhalation du produit.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l´environnement.

- Déversements sur le sol:

Éviter l´infiltration dans les sols.

- Déversement dans l´eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.

- Loi de gestion de l´eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

Non applicable.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:	Solide Granulé	
Couleur:	Blanc	
Odeur:	Inodore	
Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	

Changement d´état

Point de fusion:	Non disponible (mélange).	
Point initial d'ébullition:	Non applicable.	

- Inflammabilité:

Point d'éclair:	Ininflammable	
Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité:	Non applicable - Non applicable	
Température auto-inflammation:	Non applicable (il mantient pas la combustion).	

Stabilité

Température de décomposition:	205,00* ºC	

Valeur pH

pH:	1,8 ± 0,5 à 20ºC	

- Viscosité:

Viscosité cinématique:	Non applicable (solide).	

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau	Soluble	
Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-3,03* (comme log Pow)	

- Volatilité:

Taux d´évaporation:	Non applicable.	

Densité

Densité relative:	1,380 ± 0,1 à 20/4ºC	Relative eau
Densité de vapeur relative:	Non applicable (solide).	

Caractéristiques des particules

La taille des particules:	Non disponible.	

- Propriétés explosives:

Non disponible.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Non volatile:	100,00 * % Poids	1h. 60ºC

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

- Corrossion pour les métaux:

Il n´est pas corrosif pour les métaux.

- Proprietés pyrophoriques:

In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, alcalis.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

- Chaleur:

Tenir éloigné des sources de chaleur.

- Lumière:

Non applicable.

- Air:

Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

- Humidité:

Éviter des conditions d´humidité extrêmes.

- Pression:

Irrélevant.

- Chocs:

Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l´écart de agents oxydants, alcalis.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, ammoniac, oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Acide sulfamique	3160 Rat	> 2000 Rat	

Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:

Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë.

- Dose sans effet observé

Non disponible

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d´additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable (solide).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

EFFETS CMR:
- Effets cancérigènes:
N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
- Génotoxicité:
N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
- Toxicité pour la reproduction:
N´est pas perjudiciable pour la fertilité.N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
- Effets via l´allaitement:
Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition
Non disponible.
- Exposition à court terme:
Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
- Exposition prolongée ou répétée:
Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
- Absorption percutanée:
Non disponible.
- Toxicocinétique basique:
Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d"évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Acide sulfamique	70 - Poisson	72 - Daphnie	32 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Acide sulfamique	0,001	0,001 0,001 0,001	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Acide sulfamique	0.1	3.2 (calculée)	peu probable, faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Acide sulfamique	1,14		peu probable, faible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Non applicable (mélange inorganique).

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d"évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone:

Non disponible.

- Potentiel de formation photochimique d´ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

Non disponible.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :

HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires
HP 14 Écotoxique

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÈRO ONU OU NUMÈRO D'IDENTIFICATION:

Non applicable

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2023) et
Transport par chemin de fer (RID 2023):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 41-22):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:

Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:

Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les détergents:

Applicable d´après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Il est d´application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l. étiquetage des détergents et des produits d´entretien.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

DETARTRANT POUDRE

Code : 130161A

Version: 8 **Révision: 19/11/2024** Revisión précédente: 04/03/2021 Date d´impression: 19/11/2024

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III:

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE:	RÉVISION:
Version: 7	04/03/2021
Version: 8	19/11/2024

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l''adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.183 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).